

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00220 Numéro SIREN : 794 740 530 Nom ou dénomination : FOX POINT SERVICE - F.P.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 1790

2013 B220

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FOX POINT SERVICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0000 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 9 4 7 4 0 5 3 0 0 0 0 1 7		Néant ☐		
		Exercice N clos le, 30092018	N-1 30092017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA		DU TRIBUNAL DE COMMERCE		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	1, Rue du Palais de Justice
		Frais de développement * CX	CQ	89100 SENS
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	3 0 SEPT 2019
		Fonds commercial (1) AH	AI	183 000 1790
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	7 066 35 221
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	22 380
TOTAL (II) BJ		247 668 BK	7 066 240 601	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	609 39 389
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	102 438
		Autres créances (3) BZ	CA	135 766 12 022
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	136 114 5 118
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	172
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	414 490 CK	609 413 880 17 140	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	662 159 IA	7 676 654 482 17 140	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR 9 669	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	
			Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 65 000)			DA	65 000	65 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(263 652)	(246 062)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	99 857	(17 589)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(98 794)	(198 652)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	185	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	398 641	205 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	262 681	8 664
	Dettes fiscales et sociales			DY	91 603	2 129
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	166	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	753 277	215 793	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	654 482	17 140	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	753 277	215 793
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	185		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FOX POINT SERVICE							Néant ☐ *
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	647 849	FB		FC	647 849
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	495 967	FH		FI	495 967
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 143 816	FK		FL	1 143 816
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	23 815 15 000
	Autres produits (1) (11)					FQ	446 48
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 168 077 15 048
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	634 658 (38)
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(39 999)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	217 431 10 346
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 256 4 344
	Salaires et traitements*					FY	186 175
	Charges sociales (10)					FZ	46 222
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right. \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions*} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	7 066 324
						GB	
						GC	609
	Autres charges (12)					GD	
						GE	1 731 637
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 064 153 15 613
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	103 924 (565)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 998 41
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 998 41
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 998) (41)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	99 925 (606)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	491
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	27 555
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 047
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68 17 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 652
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 377
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	68 45 030
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(68) (16 983)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 168 077 43 095
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 068 220 60 685
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	99 857 (17 589)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 400
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.L.)	HX	
	(6ter) { Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	23 815
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités de retard		68	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	183 000	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	37 000	
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA	4 601	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	686	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	42 288	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
		Autres participations				8U			8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P			1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V	22 380			
TOTAL IV				1Q			1R		1S	22 380			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G			0H		0J	247 668	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	183 000	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM		MN	37 000	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	4 601	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	686	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IV		NG		NH	42 288	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			0U		M7		0W			
	Autres participations		I0			0X		0Y		0Z			
	Autres titres immobilisés		I1			2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E		2F	22 380	2G			
	TOTAL IV		I3			NJ		NK	22 380	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			0L	247 668	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE	6 112	QF		QG	6 112	
	Matériel de transport		QH		QI	813	QJ		QK	813	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	141	QN		QO	141	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV	7 066	QW		QX	7 066	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	7 066	ØQ		ØR	7 066	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	X3	X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU FOX POINT SERVICE**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	609	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FOX POINT SERVICE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	22 380	UV		UW	22 380				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	102 438		102 438						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	504				504			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 931		13 931					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	9 165				9 165			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	112 166		112 166						
	Charges constatées d'avance	VS	172		172						
TOTALS		VT	260 757	VU	228 708	VV	32 049				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	185		185						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	262 681		262 681						
Personnel et comptes rattachés		8C	30 477		30 477						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 010		26 010						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 166		32 166						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 950		2 950						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	398 641		398 641						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	166		166						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS		VY	753 277	VZ	753 277						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU FOX POINT SERVICE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 30092018	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	99 857	
			de son conjoint				WB		
					moins part déductible*		WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	68	
	Amendes et pénalités		WJ	68	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						TOTAL I	WR	99 925	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WS		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WT		
			- imposées au taux de 0 %				WU		
			- imposées au taux de 19%				WV		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WH		
			- imputées sur les déficits antérieurs				WP		
							WW		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							XA	
	Majoration d'amortissement*							ZY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5	XD	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	XG	9 669	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	9 669	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	90 256	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO		

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SASU FOX POINT SERVICE
794740530 IS1

N° 2058-A
1 / 1

30/09/2018

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

30/09/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	281 735	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	90 256	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	191 479	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	191 479	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 374	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(246 062)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(17 589)				- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	0E					Dividendes	ZE			
							Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	0F	(263 652)				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(263 652)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	94 706		89		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 71 402					XQ	82 042		(3 187)		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	8 627		3 189		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	32 054		10 255		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	217 431		10 346		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 142		4 344		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	8 114				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	10 256		4 344		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	195 108		98		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	181 671		2 196		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *					0B	7 199				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.00	%		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

GREFFE

FOX POINT SERVICE - F.P.S.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 65 000 €uros

RCS SENS 794 740 530

21 Rue de l'Europe

89100 MAILLOT

Décision de l'Associée Unique du 29 mars 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2018

SASU FOX POINT SERVICE - F.P.S.

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Associée Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FOX POINT SERVICE - F.P.S. » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

SAS BDO IDF

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES

RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z - SIRET 307 571 000 00131

SAS au Capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR 27 307 571 000

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIEE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Le tableau prévu aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce figurant dans le rapport de gestion ne renseigne pas l'information sur le nombre de factures relatives aux créances et aux dettes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 13 mars 2019.

SAS BDO IDF

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Représentée par Dominique PAQUIS

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2018	30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	183 000		183 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	42 288	7 067	35 222	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 380		22 380	
ACTIF IMMOBILISE	247 669	7 067	240 602	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	39 999	610	39 389	
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	102 439		102 439	
Autres créances	135 766		135 766	12 022
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	136 114		136 114	5 118
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	172		172	
ACTIF CIRCULANT	414 491	610	413 881	17 140
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	662 159	7 677	654 483	17 140

Rubriques	30/09/2018	30/09/2017
Capital social ou individuel (dont versé :)	65 000	65 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-263 652	-246 062
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	99 858	-17 589
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-98 795	-198 652
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	398 642	205 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 681	8 664
Dettes fiscales et sociales	91 604	2 129
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	166	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	753 278	215 793
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	654 483	17 140

Rubriques	France	Exportation	30/09/2018	30/09/2017
Ventes de marchandises	647 849		647 849	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	495 967		495 967	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 143 817		1 143 817	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23 815	15 000
Autres produits			446	48
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 168 078	15 048
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			634 658	-38
Variation de stock (marchandises)			-39 999	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			217 432	10 346
Impôts, taxes et versements assimilés			10 256	4 344
Salaires et traitements			186 176	
Charges sociales			46 222	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 067	324
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			610	
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 731	637
CHARGES D'EXPLOITATION			1 064 153	15 613
RESULTAT D'EXPLOITATION			103 925	-565
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 999	41
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 999	41
RESULTAT FINANCIER			-3 999	-41
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			99 926	-606

Rubriques	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		491
Produits exceptionnels sur opérations en capital		27 555
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		28 047
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68	17 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		26 652
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		1 377
CHARGES EXCEPTIONNELLES	68	45 030
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-68	-16 983
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 168 078	43 095
TOTAL DES CHARGES	1 068 220	60 685
BENEFICE OU PERTE	99 858	-17 589

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/10/2017 au 30/09/2018 soit une durée de 12 mois.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/10/2017 au 30/09/2018 soit une durée de 12 mois.

Le bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2018, présente un total de 654 483 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 1 168 078 Euros dégage un résultat bénéficiaire de 99 858 Euros.

La société a repris au cours de l'exercice une activité de vente de téléphones, différente de celle précédemment exercée de réparation de matériel téléphonique (Tous les établissements avaient été fermés entre 2015 et 2017) :

Acquisition de deux fonds de commerce de « Commercialisation de produits et services liés à la téléphonie sous l'enseigne SFR auprès de SFR DISTRIBUTION :

1. Rachat du fond de commerce de Marzy au Centre Commercial Carrefour en date du 01/12/2017 pour 150 000 € (incorporels : 136 000 € et agencements 34 000 €)
2. Rachat du fond de commerce de Châteauroux au Centre Commercial Carrefour en date du 01/01/2018 pour 50 000 € (incorporels : 47 000 € et agencements 3 000 €)

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations

➤ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Logiciels	33.33 % L	33.33 % L
Autres immobilisations incorporelles	33.33 % L	33.33 % L
Constructions	10 % D	15 % D
Installations techniques, mat.outillage	20 % D	20 % D
Install. générales agencés, aménagés	20 % L	20 % L
Matériel de transport	25 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	33.33 % D	33.33 % D
Mobilier	33.33 % L	33.33 % L

➤ FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, généralement observés dans ce type d'activité. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

➤ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

■ Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat moyen pondéré.

Des dépréciations ont été calculées pour faible rotation.

■ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié la société au titre de l'exercice est comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 9 669 € et a été utilisé à l'amélioration de la compétitivité de la société.

■ Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

■ Immobilisations corporelles et incorporelles

➤ TABLEAU DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/09/2018
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles		183 000			183 000
Total 1 Incorporelles	0	183 000	0	0	183 000
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements		37 000			37 000
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport		4 602			4 602
Matériel de bureau et informatique, mobilier		687			687

Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	0	42 289	0	0	42 289
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	0	225 688	0	0	225 688

➤ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/09/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements		6 112		6 112
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport		813		813
Matériel de bureau informatique, mobilier		141		141
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	7 066	0	7 066
TOTAL	0	7 066	0	7 066

■ Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/09/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/09/2018	Provision	Valeur Nette au 30/09/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		22 380		22 380		22 380
TOTAL	0	22 380	0	22 380	0	22 380

■ Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 260 757 € en valeur brute au 30/09/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	22 380	0	22 380
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 380		22 380
ACTIF CIRCULANT :	238 377	228 708	9 669
Clients	102 439	102 439	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	23 600	13 931	9 669
Groupe et associés			
Débiteurs divers	112 166	112 166	
Charges constatées d'avance	172	172	
TOTAL	260 757	228 708	32 049
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			

Montant des remboursements obtenus
en cours d'exercice
Prêts et avance consentis aux associés
(personnes physiques)

■ Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	82 705	
Produits à recevoir	29 462	
Clients – Factures à établir	102 439	
Etat – Produits à recevoir	9 165	
Intérêts courus sur compte courant	0	
TOTAL	223 771	0

■ Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 172 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Charges d'exploitation	172	0
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	172	0

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

■ Capitaux propres

Capital social d'un montant de 65 000 € décomposé en 6 500 titres d'une valeur nominale de 10 €.

■ Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

➤ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	0	0	0	0

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0

➤ PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
TOTAL	0	0	0	0

➤ PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Amortissements dérogatoires				
TOTAL	0	0	0	0

➤ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises	0	610	0	610
TOTAL	0	610	0	610

➤ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Poste : Clients douteux				
Poste : Autres créances				
TOTAL	0	0	0	0

■ Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	185	185		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	262 681	262 681		
Personnel et comptes rattachés	30 477	30 477		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 011	26 011		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	32 166	32 166		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	2 950	2 950		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	398 642	398 642		
Autres dettes	166	166		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	753 277	753 277	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

■ Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 681	8 664
Dettes fiscales et sociales	91 604	2 129
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185	
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	398 642	205 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	166	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	753 277	215 793

■ Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice CEE + Export	Total	Exercice Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires				
%	%	%	%	

■ Impôt sur les bénéfices

➤ ACCROISSEMENTS FUTURS DE LA DETTE D'IMPOT

- Plus-value en sursis d'imposition sur titres de participation : 0 €
- Produits à recevoir non imposables l'année de leur comptabilisation : 9 165 €

➤ ALLEGEMENTS FUTURS DE LA DETTE D'IMPOT

- Déficits reportables à la clôture de l'exercice : 191 479 €
- Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation : 0 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

■ Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	
Agents de maîtrise, techniciens et employés	7.59
Ouvriers	
TOTAL	7.59

■ Engagements financiers

➤ ENGAGEMENTS DONNES

Emprunts garantis par hypothèque : 0 €

Emprunts faisant l'objet de cautions : 0 €

■ Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas de provision pour engagements de retraite.

Les engagements de retraite correspondant aux indemnités de fin de carrière dues en vertu de la convention collective ont été estimés à 1 321 € (charges sociales incluses) sur la base des salaires bruts de l'exercice 2017/2018 et de la méthode de la « valeur actuelle » fondée sur :

- Les droits calculés au terme des 62 ans, actualisés à la date de clôture,
- Pondérés en fonction de l'ancienneté acquise
- Auxquels sont appliquées des probabilités de présence issues d'une table de mortalité et d'une table de turnover.

FOX POINT SERVICE – F.P.S.
Société par actions simplifiée au capital de 65 000,00 euros
Siège social : 21, rue de l'Europe 89100 MAILLOT
794 740 530 RCS SENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 99 857.73 euros de la manière suivante :

A l'apurement du compte « Report à nouveau » débiteur 99 857.73 euros
Après affectation, le compte « Report à nouveau » débiteur sera de - 163 794.75 euros

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectué depuis la constitution de société.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Florence BEGUIN

